

L'Etat **EN BOURGOGNE**



N°25 - AOÛT 2011



L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'année 2011 « année internationale des forêts ».

Si les forêts sont menacées au niveau mondial, principalement en zone tropicale, il n'en est rien en France où la surface forestière a fortement augmenté au cours du XX^{ème} siècle, pour atteindre un taux de boisement de 30% aussi bien en France qu'en Bourgogne, avec une augmentation significative des volumes sur pied.

L'exploitation de ces ressources doit se faire tout à la fois en respectant l'environnement et en garantissant un développement économique important du secteur, porteur de forte valeur ajoutée.

Ce double objectif a été clairement affirmé par le Président de la République dans son « discours d'Urmatt » du 19 mai 2009, dans lequel il a rappelé que la priorité de l'État dans le domaine forestier est de « mobiliser plus, en préservant mieux ». Cette orientation a d'ailleurs été reprise dans la loi de modernisation agricole et de la pêche du 13 juillet 2010.

Il s'agit donc pour la Bourgogne de mettre en œuvre une stratégie volontariste, notamment dans le cadre du programme d'actions stratégiques de l'Etat 2011-2013, et d'afficher une politique forestière ambitieuse.

2800 entreprises, 15000 emplois directs, 2 milliards d'euros de chiffre d'affaire, 640 millions d'euros de valeur ajoutée... sont autant de réalités auxquelles nous devons nous référer pour comprendre l'intérêt primordial de garantir le développement de cette filière, rassemblée autour du bois, « le plus ancien des matériaux d'avenir ».

Anne BOQUET,
*Préfète de la Région Bourgogne,
Préfète de la Côte-d'Or*

Dossier spécial

LA FORÊT ET SA VALORISATION EN BOURGOGNE

Sommaire

Le CAPÉCO Pierre de Bourgogne 2011-2013 est signé !	p 2
L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne, une autorité unique pour piloter le système de santé en région	p 2-7
L'ANRU et le Plan de Relance en Bourgogne	p 7
www.mecenat-bourgogne.org : le site de référence sur le mécénat en Bourgogne	p 8
Les journées du patrimoine 2011 sous le signe du voyage	p 8
Agenda	p 8
Arrivées, départs...	p 8



PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE

L'Association «Pierre de Bourgogne» créée en 1996 œuvre à promouvoir la pierre de Bourgogne au plan national et international et fédère plus d'une quarantaine d'entreprises de toutes tailles : carriers, transformateurs, lavières, poseurs, sculpteurs ...

Initialement axée sur le développement marketing et la promotion, la filière a élargi ses perspectives en septembre 2007, en signant avec l'Etat et la Région un premier **contrat professionnel de progrès** couvrant la période 2007-2010 assorti de certains objectifs en matière de stratégie, gestion de la ressource, environnement et ressources humaines.

Au cours de la semaine de l'industrie, le 7 avril 2011 au Lycée des Marcs d'Or, ce contrat a été renouvelé sous la forme d'un CAPÉCO (Contrat d'Appui à la Performance Economique et à l'Evolution des Compétences), modèle innovant de contractualisation signée entre la Préfète, le Président du Conseil régional de Bourgogne et l'Association



«Pierre de Bourgogne». Ce contrat pour la période 2011-2013 couvre désormais des aspects innovation, marketing, international, recrutement et formation.

Il symbolise la continuité de l'engagement des partenaires régionaux en faveur de la filière Pierre en Bourgogne et comporte de nouvelles

orientations stratégiques plus ambitieuses en matière d'innovation, de renouvellement de l'offre de produits, de développement des partenariats entre entreprises, d'évolution de la formation, de sensibilisation des prescripteurs et de développement de l'image de la pierre de Bourgogne.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE BOURGOGNE, UNE AUTORITÉ UNIQUE POUR PILOTER LE SYSTÈME DE SANTÉ EN RÉGION

Améliorer l'efficacité du système de santé

Créé par la loi du 21 juillet 2009 « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (dite loi HPST), l'Agence Régionale de Santé (ARS) a pour objectif d'améliorer l'efficacité du système de santé et de préserver la santé de la population.

L'ARS est un établissement public autonome. Elle définit et met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la Bourgogne, de ses territoires et des besoins de santé de la population. Opérationnelle depuis le 1er avril 2010, elle regroupe en une seule entité différentes structures jusqu'alors chargées des politiques de santé en Bourgogne et dans ses départements, dont elle a repris tout ou partie des missions :

- l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH)
 - la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS)
 - la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
 - la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)
 - l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)
 - le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP)
 - la Mission Régionale de Santé (MRS)
 - la Direction Régionale du Service Médical (DRSM)
- Le Régime Social des Indépendants (RSI) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) participent également à l'ARS en région.

Porter une vision globale de la santé

Le périmètre d'action de l'Agence Régionale de Santé est très large. Ses compétences concernent la prévention et la promotion de la

santé, la veille et la sécurité sanitaires, la santé-environnement, l'organisation de l'offre de soins à l'hôpital et en ville, l'accompagnement médico-social, la maîtrise des dépenses de santé, la qualité et la sécurité des soins, la performance du système de santé.

Impliquer les acteurs dans l'élaboration de la politique de santé

L'ARS est dirigée par un Directeur Général. Elle est dotée d'un conseil de surveillance présidé par la Préfète de région. Elle s'appuie au niveau régional sur une Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et sur deux commissions de coordination (prévention et médico-sociale) et, au niveau territorial, sur des conférences de territoire. L'ensemble des acteurs locaux est représenté dans ces instances.

Monique Cavalier, Directrice Générale de l'ARS Bourgogne



Monique Cavalier a été nommée Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne le 23 février 2011.

Elle était Directrice Générale Adjointe du CHU de Toulouse depuis 2007.

Comment votre parcours et votre expérience vous aident-ils à prendre les commandes d'une ARS ?

Les différentes fonctions hospitalières que j'ai exercées et notamment mon expérience au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse m'ont permis de connaître les pratiques des professionnels de santé ainsi que l'intérêt de développer les relations avec les usagers. Cette connaissance est très utile au sein d'une ARS, qui propose un nouveau point de vue pour observer et gérer le système de santé, en relation avec l'ensemble des acteurs.

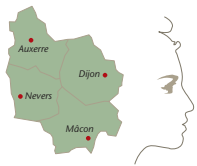
Quelle est l'originalité d'une ARS ?

L'apport majeur de l'ARS est de décroiser le système de santé. C'est son principal attrait et il faut l'exploiter pour améliorer et mesurer la qualité de notre action. La reconfiguration du système, dans le sens d'une plus grande complémentarité entre les acteurs, est un gage d'amélioration de l'efficacité des services rendus à la population.

Où en est la construction de l'ARS ?

Les ARS sont une construction de type nouveau. Elles ont réuni des professionnels d'horizons différents qui viennent des services extérieurs de l'Etat, du secteur privé ou des administrations de mission... La mise en place d'un mode de fonctionnement commun à toutes ces composantes, en liaison étroite avec les acteurs locaux, représente un enjeu fort. Cette organisation est indispensable pour que les ARS impulsent efficacement les évolutions du système de santé et pas seulement des dispositifs de soins.

Suite de l'article page 7



LA FORÊT ET SA VALORISATION EN BOURGOGNE

DOSSIER
SPÉCIAL
N°25

En Bourgogne, la forêt couvre environ 960 000 ha, soit un peu plus de 30% du territoire (moyenne nationale de 27%). Elle est composée de 80% de peuplements feuillus (chênes, hêtres et peupliers) et 20% de résineux (douglas, sapins-épicéa et pins).

Nous vivons donc dans une région forestière importante (6ème région en surface), majoritairement feuillue avec une majorité de chênes (1ère région pour la récolte) et de douglas (1ère région pour la récolte, 2ème pour la surface après le Limousin).

Les forêts privées représentent 2/3 de la forêt bourguignonne, contre 1/3 pour la forêt publique gérée par l'Office national des forêts.

La récolte de bois commercialisée représente chaque année entre 2 et 2,5 millions de m³, à laquelle il faut ajouter 1 million de m³ de bois de chauffage auto-consommé : soit une récolte totale de 3 à 3,5 millions de m³/an ; ce qui représente environ 2/3 de la ressource mobilisable.

Le secteur de la filière forêt-bois en Bourgogne ce sont :

- **2800 entreprises**
- **plus de 15 000 emplois directs**
- **2 milliards d'€ de chiffre d'affaires**
- **640 millions d'€ de valeur ajoutée**



Dans ce contexte, la politique publique liée à la forêt et à sa valorisation économique est stratégique.

Elle est mise en œuvre par l'Etat au niveau régional, en étroite concertation avec les collectivités territoriales, principalement avec le conseil régional.

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) est chargée, sous l'autorité du préfet de région, de la mise en œuvre au niveau régional de la politique forestière et de mobilisation de la ressource en prenant en compte les préoccupations de gestion durable des forêts et de préservation de la biodiversité.

Ses principales missions sont :

- l'élaboration, la coordination et le pilotage de la politique forestière régionale au sein de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) ;
- l'animation relative à l'organisation économique et la structuration de la filière forêt-bois ;
- la mise en œuvre des dispositifs spécifiques des programmes pluriannuels européens (Feader, Feder), nationaux (CPER) ou locaux (Plan d'Actions Stratégiques de l'Etat, Contrat Interprofessionnel de Progrès) ;
- le pilotage et la mise en œuvre des crédits de l'Etat du programme Forêt ;
- le soutien au secteur économique de la filière-bois et notamment aux investissements matériels des entreprises d'exploitation forestière et de première transformation du bois (scieries) ;
- la participation aux réflexions relatives au bois-énergie ;
- le contrôle des pépinières forestières et de la commercialisation des semences, graines et plants forestiers ;
- le traitement du contentieux forestier.

Le savez-vous ? Le pouvoir isolant du bois en construction génère simultanément des économies d'énergie dans les bâtiments.

Les directions territoriales des territoires (DDT), quant à elles, constituent des services de proximité chargés de mettre en œuvre prioritairement :

- le respect de la réglementation (coupes, défrichements, ...) et de la gestion durable des forêts (avis et suivi des documents d'aménagement en forêts privées : plans simples de gestion) ;
- l'instruction des demandes d'aides aux investissements forestiers (création de desserte forestière, opérations d'élagage et de balivage, reboisement, conversion, ...)
- l'instruction des demandes de défiscalisation (successions, ISF) et le respect des obligations liées aux avantages fiscaux ;
- le suivi de la politique forestière dans les territoires (chartes forestières de territoire, plans de développement de massifs, urbanisme, ...) ;
- la surveillance relative à la santé des forêts ;
- la gestion des contrats et des prêts du fonds forestier national

LA FILIÈRE BOIS EN BOURGOGNE

Comment est-elle organisée ?

La filière est constituée de divers maillons :

- La forêt et la production forestière : *propriétaires forestiers, centre régional de la propriété forestière, communes forestières, office national des forêts, experts forestiers, coopératives forestières, pépiniéristes forestiers, associations environnementales, ...*

Le bois est fragile, il résiste mal aux insectes... FAUX !

Le bois de cœur de certaines essences est naturellement résistant aux insectes : douglas, robinier, etc ... En outre, les techniques de traitement permettent de réaliser une préservation efficace et respectueuse de l'environnement.

- l'exploitation forestière : *entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, centre d'information et de promotion des entreprises forestières (CIPREF)*
- la première transformation du bois : *entreprises de sciage, déroulage, tranchage, panneaux, pâte à papier, et Union des entreprises du bois de Bourgogne*
- la deuxième et troisième transformation du bois : *menuiserie, charpente, emballage, ameublement, tonnellerie, etc ...*

L'interprofession de la filière-bois en Bourgogne (APROVALBOIS) regroupe et représente tous les partenaires de cette filière forêt-bois et les acteurs peuvent aussi compter sur les établissements d'enseignement et de recherche : *Arts et Métiers Paris-Tech de Cluny, FCBA, Lycée de Velet, ARIST ...*

Quels sont ses atouts ?

De la ressource, des entreprises, un partenariat, et un pari ambitieux sur l'innovation...

La Bourgogne dispose de divers points forts :

- une ressource forestière importante qui constitue une véritable richesse
- un réseau de routes du bois, de gares-bois, la présence d'un réseau fluvial et d'opérateurs de transport

- un maillage diversifié d'entreprises du bois (exploitation forestière, scierie, deuxième transformation) avec des entreprises leaders dans leur domaine (tonnellerie, bois massifs reconstitués, bois chauffés, sciage, déroulage, panneaux, carbonisation ...), ainsi que plusieurs implantations de scieries résineuses industrielles en cours et en projet
- un secteur à l'origine de nombreux emplois en zone rurale et créateur de valeur ajoutée dans l'économie régionale
- une excellente dynamique partenariale et un soutien actif des partenaires publics
- la présence d'établissements de recherche et d'enseignement (Velet, Arts et métiers Paris-Tech Cluny, FCBA)
- le développement de l'innovation, avec la coopération entre plusieurs entreprises du bois, qui a permis la création d'une unité de bois chauffé « Bois durable de Bourgogne » à Vendenesse les Charolles (Saône-et-Loire)

Couper du bois, c'est tuer la forêt... FAUX !

Les coupes de bois permettent d'éclaircir les bois, de les améliorer ainsi que de récolter les bois à maturité.



Quels sont les enjeux à court et moyen termes ?



Enfin, le secteur de la 1^{ère} transformation du bois est encouragé dans diverses voies : développement du séchage, du conditionnement, du rabotage, de l'élaboration de composants industriels pour la construction...

Ces axes de développement doivent bien entendu s'inscrire dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement et des Assises de la Forêt où un consensus a été trouvé sur le thème : **produire plus tout en préservant mieux la biodiversité** : "une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts".

> On récolte plus de bois que la production de la forêt... FAUX !

En Bourgogne, on ne récolte que 3,5 millions de m³ de bois par an, sur une production de plus de 6 millions de m³ de bois. Les volumes de bois augmentent donc en forêt.

L'Etat et ses partenaires travaillent en synergie pour augmenter la mobilisation des bois en Bourgogne, grâce notamment à la mise en oeuvre d'un *Programme pluriannuel régional de développement forestier* établi au cours du premier semestre 2011 sous l'autorité de la Préfète de région, en association avec les collectivités locales.

Il s'agit aussi de renouveler les peuplements résineux du Morvan en étalant les récoltes et en diversifiant les modes de gestion afin d'assurer le caractère durable de la gestion forestière, et de valoriser les bois feuillus de qualité secondaire, en privilégiant la valorisation en bois-matériau avant la valorisation énergétique et en évitant une concurrence entre bois d'industrie et bois-énergie

La diversification des essences est encouragée, avec des espèces adaptées à l'évolution climatique

Le secteur de l'exploitation forestière est soutenu afin de disposer d'un parc de matériel récent et performant mais respectueux des sols et des milieux, avec du personnel qualifié.

La Bourgogne, 2^{ème} région française pour les pépinières forestières

La Bourgogne est une des principales régions productrices de plants forestiers et après avoir été traditionnellement leader dans ce domaine (avec 30% de la production nationale), elle occupe actuellement la 2^{ème} place avec 13% du marché national, derrière l'Aquitaine (55%) et devant la région Centre.

Elle compte 21 pépinières, dont le siège social de la plus grosse pépinière française.

L'an passé, la production commercialisée s'élevait à 7,6 millions de plants en racines nues dont 2,7 M de feuillus (essentiellement des chênes, suivis par le hêtre et le merisier), 4,8 M de résineux (douglas (55%), épicéa, mélèzes, nordmann) et 75 000 peupliers.

L'exportation représente 10% (principalement vers l'Allemagne, la Belgique et la Grande-Bretagne).

> **Le savez-vous ?** Augmenter le stockage et le piégeage de carbone dans des produits en bois pour une longue durée, notamment dans la construction, permet des économies d'énergie dans la fabrication des produits et dans leur mise en œuvre.



> La forêt régresse... FAUX !

La surface de la forêt française et de la forêt bourguignonne ont fortement progressé depuis plus d'un siècle.

Deux initiatives remarquables...

Bois Durables de Bourgogne

La société Bois Durables de Bourgogne a été créée en 2008 par six entreprises du bois de Bourgogne pour développer et exploiter un site de traitement du bois par procédé haute température (bois «cuit» dans un four) qui confère aux produits une coloration et une résistance aux intempéries.

Deux fours ont été installés en 2009 et 2011. L'Etat participe au développement de ce projet innovant en aidant la réalisation d'essais en vue de la mise en place d'une certification de durabilité des produits traités thermiquement (à hauteur de 12 375 euros).



Le savez-vous ?

Le bois constitue l'une des rares ressources naturelles renouvelables.

Bois et Sciages de Sougy

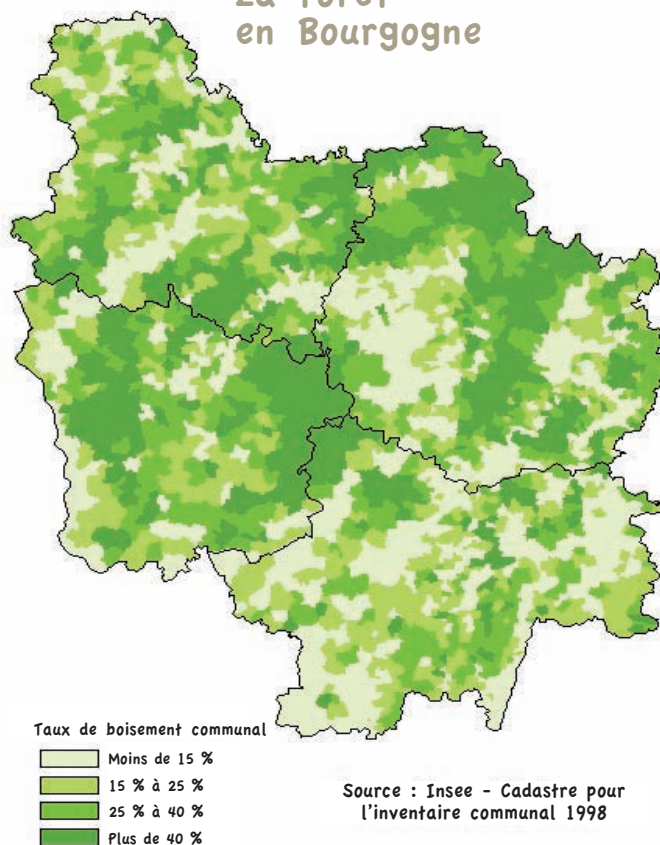
Bois et Sciages de Sougy (du groupe Monnet-Sève) est l'une des plus grosses unités de sciages résineux de France par la première transformation d'environ 500 000 mètres cubes de bois par an (dont la moitié de douglas issus du Morvan et des autres régions françaises de production).

Pour diversifier son activité et créer de la valeur ajoutée, a été montée une unité de deuxième transformation de produits semi-finis sous forme de bois massifs reconstitués (BMR) à destination du secteur de la construction bois.

BSS s'est doté d'une grande capacité de séchage à basse température et d'une machine de classement mécanique des produits qui permet de satisfaire aux normes de la construction.

Afin de se démarquer des bois résineux issus des pays scandinaves ou germaniques, BSS a créé sa marque «lamellé collé de France».

La forêt en Bourgogne



Le savez-vous ? Développer la filière bois, c'est maintenir de l'activité économique, des emplois et de la valeur ajoutée en milieu rural.

La biomasse et sa valorisation

La biomasse est l'ensemble de la matière d'origine végétale, forestière et agricole, dont les usages les plus répandus se retrouvent dans l'énergie mais également dans la construction, les carburants et même la chimie. Dans cet ensemble, le bois constitue une part importante comme matériau et source d'énergie renouvelable.

Les questions de pérennité des ressources fossiles non renouvelables ont fait l'objet de directives européennes et de lois françaises pour augmenter la part des énergies renouvelables. Ainsi, les textes issus du Grenelle de l'environnement préconisent les économies d'énergie et la substitution des sources d'énergie.

La forêt française en général, et la forêt bourguignonne en particulier sont jugées sous-exploitées et donc possédant un gisement potentiel pour fournir la matière première nécessaire à l'atteinte de ces objectifs. La Bourgogne apparaît comme un réservoir de biomasse forestière.

Ainsi, en matière d'énergie, outre le bois bûche, se développe la commercialisation comme combustible de plaquettes forestières et de granulés de bois, utilisés dans les chaudières individuelles et dans les chaufferies collectives ou industrielles, pour alimenter des réseaux de chaleur ou des unités de cogénération.

Focus sur quatre actions : l'ARS en pratique

Elaborer les schémas d'organisation de l'offre de soins

La première étape du Projet Régional de Santé (PRS) est le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) qui définit la stratégie et les objectifs de l'ARS.

Ensuite, les modalités d'organisation des services de santé pour atteindre les objectifs visés dans le PSRS seront déclinées dans les trois schémas : prévention, organisation des soins, organisation de l'offre médico-sociale. Cette phase s'achève en octobre.

A la fin de l'année, les programmes (programme régional d'accès à la prévention et aux soins, télémédecine...) formeront le dernier volet du PRS.

L'approche santé pour élaborer le PRS est nouvelle : jusqu'à présent, les aspects prévention, organisation des soins et de l'accompagnement médico-social étaient gérés de manière séparée ; le PRS instaure la transversalité entre ces secteurs. La santé du patient est alors prise en compte dans son intégralité et son parcours est pensé sur tous les champs de la santé.

Qualité et sécurité des soins à l'horizon 2013

L'ARS de Bourgogne a établi pour les trois prochaines années un programme «qualité, sécurité et gestion des risques liés aux soins». Il est destiné à développer, anticiper et prévenir les risques et à améliorer la qualité

des prises en charge à toutes les étapes du parcours de soins : dans les cabinets de ville, à l'hôpital et dans les établissements et services médico-sociaux. Ce programme s'articule autour de thèmes concrets tels que la prévention des infections liées aux soins, la sécurisation du circuit du médicament, la bientraitance, la sécurité environnementale des lieux de soins et l'élimination des déchets liés aux soins. Il intègre la certification et l'évaluation externe et interne en lien avec la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Agence Nationale d'Evaluation Sociale et Médico-sociale (Anesm) et implique un partenariat avec les établissements, les professionnels de santé et les usagers.

Optimiser le fonctionnement de la Permanence Des Soins ambulatoire, des urgences et des transports sanitaires

Pour répondre aux problématiques spécifiques de la Bourgogne, un groupe-projet piloté par l'ARS a été constitué dès mai 2010 pour élaborer un diagnostic de la situation et proposer des pistes d'actions. Quatre axes majeurs ont été identifiés : l'accompagnement de la mise en place d'un réseau régional des urgences, un état des lieux de la sectorisation de la permanence des soins ambulatoire (PDSA), des SMUR et des transports pour structurer la réponse pré-hospitalière, un plan d'actions destiné à optimiser le fonctionnement des centres 15 et de la régulation médicale, et l'élaboration du Cahier des Charges régional de la PDSA incluant les déclinaisons départementales

et rédigé en association étroite avec les professionnels et les préfectures.

Agir pour un logement digne

L'ARS de Bourgogne a piloté deux études, récemment menées, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal). La première a permis de réaliser une investigation à l'échelle régionale sur la pertinence et l'efficacité des systèmes de repérage et de traitement de l'habitat indigne dans chaque département. La seconde étude réalisée par un cabinet d'avocats a porté sur des recommandations méthodologiques pour le traitement et le suivi des anciens arrêtés d'insalubrité.

Dans le cadre de la première étude, l'ensemble des partenaires a été auditionné, les freins à l'action ont été repérés et des pistes d'amélioration ont pu être proposées. Le travail sur les anciens arrêtés d'insalubrité a débouché sur un véritable mode d'emploi pour les Délégations Territoriales des ARS afin de clore toutes les situations passées d'insalubrité dans des conditions juridiques sécurisées.

L'action de l'ARS s'inscrit dans le cadre des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne présents et opérant aujourd'hui dans trois départements de la région et en projet très avancé dans le quatrième.

L'ARS s'associe également au dispositif de lutte contre la précarité énergétique, notamment au programme «habiter mieux».

L'ANRU ET LE PLAN DE RELANCE EN BOURGOGNE

RÉNOVER

Les programmes de rénovation urbaine représentent en Bourgogne 950 M€ de travaux et concernent 23 quartiers.

En 2009, une enveloppe de 5,2 M€ au titre des crédits du Plan de Relance a été attribuée à certains programmes et a permis d'accélérer la mise en œuvre des projets.

De nombreux dossiers ont été soumis par les collectivités bourguignonnes, au comité d'engagement de l'ANRU, qui a de fait dû sélectionner ceux qui répondaient le mieux aux enjeux du Plan de Relance.

En effet, les crédits dédiés au domaine de la rénovation urbaine visaient à financer différents types d'opérations :

- des projets prévus dans les programmes mais dont l'équilibre financier n'était plus assuré pour des raisons de sous-évaluation initiale ou d'aléas techniques,
- un effort accru d'ingénierie permettant d'accélérer la réalisation de projets complexes,
- une aide supplémentaire pour la démolition, la construction ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Ces crédits ont été attribués aux projets du Grand Dijon (0,5 M€), Nevers (0,3M€), Mâcon (1,9 M€), Chalon (1,3M€), la communauté urbaine du Creusot/Montceau (1 M€) et Sens (0,2 M€).

Conformément à l'objectif initial, qui était de faire aboutir des projets finalisés d'un point de vue technique et administratif, les crédits du Plan de Relance ont été engagés en totalité et pour la grande majorité d'entre eux, dans un délai très court. Les travaux concernés ont aujourd'hui été réalisés à hauteur de 75% et devraient être entièrement terminés pour la fin de l'année.

Le Plan de Relance a été une opportunité dont ont su se saisir les acteurs de la rénovation urbaine bourguignons en faisant preuve d'une grande réactivité.

Le site du mécénat en Bourgogne est né au début de l'année, en réponse à un besoin fort d'information et de fédération sur le mécénat, tant de la part des porteurs de projets que des entreprises et des particuliers.

Il est porté par le club «entreprises et mécénat en Bourgogne» qui réunit des chefs d'entreprises pratiquant le mécénat et des structures comme l'Ordre de Experts-Comptables, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or, la Caisse des Dépôts et la Direction régionale des affaires culturelles, dans le cadre de leurs missions en lien avec la valorisation et la pratique du mécénat.

Comportant des informations précises et régulièrement remises à jour sur le mécénat et les différents dispositifs possibles, il permet



d'informer simplement les chefs d'entreprises sur ce moyen différent de communiquer. Les porteurs de projets se voient proposer des conseils et des méthodologies pour pouvoir structurer et valider leurs projets

et les rendre pertinents pour les financeurs. Une banque de projets «prêts à mécéner» permet aux financeurs d'agir et aux projets d'avoir une visibilité. Les particuliers ne sont pas oubliés et le site couvre tous les domaines concernés par le mécénat, du culturel au social, en passant par l'éducatif et le développement durable.

Enfin, le site proposera des nouvelles régulières sur les initiatives autour du mécénat en Bourgogne : conférences, agenda, nouvelles de projets en cours de mécénat, portraits de mécènes, partage d'expériences de porteurs de projets...

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE 2011 SOUS LE SIGNE DU VOYAGE



Pour la 28^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine, les 17 et 18 septembre prochains, le public aura la possibilité de pénétrer dans les plus beaux édifices du patrimoine français, fermés au public le reste de l'année ou animés d'une manière différente. Ces journées ont en effet pour vocation de toucher et intéresser tous les Français, au-delà des âges, des niveaux d'instruction ou des situations sociales, à la richesse culturelle et esthétique de leur pays.

Le thème 2011 « **Le voyage du patrimoine** » est ainsi une occasion de rapprocher les citoyens de leur Histoire, puisque ce thème propose aussi bien une réflexion dédiée au voyage

dans le temps qu'au voyage dans l'espace. Chacun pourra s'interroger sur l'évolution du patrimoine commun, qui s'est enrichi d'influences diverses au long du temps. Ce sera également une occasion de réaffirmer et valoriser l'intérêt et la cohérence du patrimoine européen.

Par ailleurs, ce thème pourra s'étendre jusqu'au patrimoine du voyage, en mettant en avant, par exemple, les collections de véhicules anciens, le patrimoine maritime ou aérien, ou encore les gares. Villes, villages, propriétés privées, patrimoine local, jardins, salles de spectacles, bibliothèques, musées, archives... tous les lieux peuvent participer, il suffit de s'inscrire pour apparaître dans le programme, qui sera publié dans les pages des quotidiens régionaux juste avant ce fameux week-end et disponible en ligne.

Inscriptions des sites et informations sur
www.bourgogne.culture.gouv.fr
et www.journeesdupatrimoine.culture.fr.

AGENDA

16 AU 22 SEPTEMBRE :

Semaine de la Sécurité routière et Semaine européenne de la Mobilité.

17 AU 18 SEPTEMBRE : 28^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine.

25 SEPTEMBRE 2010 : Hommage aux anciens membres des forces supplétives qui ont combattu aux côtés de l'armée française durant la guerre d'Algérie.

8 OCTOBRE 2010 : Journée de la Sécurité Intérieure (des événements partout en France vous permettront de dialoguer avec les acteurs de votre sécurité) : en Côte-d'Or, l'événement se déroulera au Centre commercial CC de Chenôve, avec des stands et des démonstrations dynamiques.

ARRIVÉES, DÉPARTS...

BOURGOGNE :

- > **M. Cyril NOURISSAT** a été nommé Recteur de l'Académie de Dijon le 14 avril 2011. Il succède à Mme Florence LEGROS.
- > **Le Colonel Jean-Luc FAVIER** a succédé le 11 juillet 2011 au Général Jean-Robert BAUQUIS à la tête de la Région de Gendarmerie de Bourgogne.
- > **M. Georges REGNAUD** a quitté ses fonctions de Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) le 1^{er} août 2011.

SAÔNE-ET-LOIRE :

- > **M. Alexandre PITON**, Directeur de cabinet du préfet, a succédé le 18 avril 2011 à M. Hervé TOURMENTE.

YONNE :

- > **M. Jean-Luc SAGNARD**, Directeur départemental adjoint des Territoires, a succédé le 1^{er} avril 2011 à M. Yves CASTEL.
- > **M. Jacques SAILLARD**, a pris ses fonctions de directeur de la Direction départementale des finances publiques le 1^{er} juillet 2011.

L'Etat en Bourgogne – N°25 – Juillet 2011

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.gouv.fr

Directrice de la publication : Anne Boquet

Directeur de la rédaction : Alexander Grimaud

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Rémi Barrier (SGAR – Fonds européens), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Bernard Dufresne (DIRECCTE), Murielle Dumont (DDT), Alix Dumont Saint-Priest (DREAL), Marie-Hélène Gravier (SGAR – Fonds européens), Jean-François Guenin (DRJSCS), Michèle Guscheman (DDT), Caroline Lhote (ARS), Bernard Luc (SGAR), Alexis Monterrat (DDCS), Françoise Moret (DDPP), Patrick Thabard (SGAR), Chantal Thomas (DRFIP), Yannick Veyseyre (DRAAF).

Ont contribué à la rédaction des articles :

Dossier central : Jean-Michel Mériaux (DRAAF)

Rubrique « Promouvoir » : François Marceau (DIRECCTE)

« Arrivées, départs » : Emmanuelle François et Sophie Boyer (Préfecture Saône-et-Loire), Maylis Dessaut (Préfecture de la Nièvre), Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne).

Composition : Digital Concept - Impression : ICO